

République Française

Département de l'Ariège

*Commune de
Ferrières sur Ariège*

Convocation du Conseil Municipal

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu le :

***Jeudi 13 avril 2023 à 18h
Salle du Conseil Municipal***

Ordre du Jour :

- Compte de Gestion 2022 du budget général,
- Compte Administratif 2022 du budget général,
- Affectation des résultats,
- Vote des taux d'imposition 2023,
- Tableau des indemnités des élus,
- Budget primitif 2023
- Révision des tarifs communaux et adoption d'une tarification pour la cantine scolaire,
- Attribution des subventions,
- Création des emplois saisonniers,
- Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Foix-Varilhes,
- Travaux d'éclairage public par le SDE 09,
- Questions diverses.

Veillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

A FERRIERES SUR ARIEGE le - 3 AVR. 2023


**Le Maire,
Paul HOYER**



AJOUT A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

MAIRIE DE FERRIERES <mairie-ferrieres-sur-ariege@orange.fr>

mardi 11 avril 2023 à 09:57 CONSEIL MUNICIPAL

À : Philippe BILLAUD - CM , Enguerrand BORDEAU - Comité des Fêtes , Alain CABALLERO , Jean-Pierre CASSAN , Gilles CASTROVIEJO , Martine DOUMENC-CAUBERE , Jean Paul GRANIER , Paul HOYER , Jacques HUBERT , Mairie de Ferrières-sur-Ariège , Franck MENDEZ , Katia RIU , Valérie SURCIN

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous deux ajouts à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal:

- Choix du candidat dans la consultation lancée par la Communauté d'Agglomération Foix-Varilhes, relative à la pose d'ombrières devant la Maison de la petite enfance à Ferrières.

- Lancement de la consultation pour la fourniture de repas pour la cantine de l'école Simone Veil (le marché passé avec la commune de Verniolle arrivant à terme le 31 août 2023).

En vous souhaitant bonne réception

Cordialement.

Géraldine Auzié

Secrétaire de Mairie

Mairie de Ferrières-sur-Ariège

Espace François Mitterrand

09000 FERRIERES-SUR-ARIEGE

Tel: 05.61.65.31.86

Fax: 05.61.02.74.42

mairie-ferrieres-sur-ariege@orange.fr

ferrieres09.fr

Département de l'Ariège
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois et le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, HUBERT Jacques, RIU Katia, SURCIN Valérie.

Absents excusés : CABALLERO Alain, MENDEZ Franck.

Procurations de : CABALLERO Alain à DOUMENC-CAUBERE Martine et de MENDEZ Franck à SURCIN Valérie.

Secrétaire de séance : HUBERT Jacques.

Date de la convocation : le 3 avril 2023

OBJET :
APPROBATION DU PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU 9 MARS 2023

Monsieur le Maire donne lecture aux membre présents du dernier procès-verbal du Conseil municipal en date du 9 mars 2023 et propose à l'assemblée de l'adopter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE d'adopter le procès-verbal de du Conseil municipal du 9 mars 2023 joint à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: **24 AVR. 2023**

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : **24 AVR. 2023**

Pour copie conforme.



Le Maire,
Paul HOYER

Le Secrétaire de Séance
Jacques HUBERT, Adjoint

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12
Nombre de procurations : 02
VOTES : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023

ID : 009-210901211-20230424-DEL_2023_19_B-DE

Date de mise en ligne de l'acte : **26 AVR. 2023**

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf mars à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BORDEAU Enguerrand, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DOUMENC-CAUBERE Martine, HOYER Paul, GRANIER Jean-Paul (à partir de 18h21), HUBERT Jacques, MENDEZ Franck, RIU Katia.

Procuration de BILLAUD Philippe à BORDEAU Enguerrand.

Procuration de CABALLERO Alain à HOYER Paul.

Procuration de SURCIN Valérie à RIU Katia.

Absents excusés : BILLAUD Philippe, CABALLERO Alain, SURCIN Valérie, GRANIER Jean-Paul (jusqu'à 18h21).

Secrétaire de séance : BORDEAU Enguerrand.

Date de la convocation : le 28 février 2023.

1) Approbation du PV du 5 janvier 2023

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2) Avenant n°1 à la convention de dissolution du SIVE Ferrières-Prayols

Dans le cadre de la dissolution du SIVE Prayols-Ferrières, la situation de deux agents doit être régularisée: Un agent aurait dû être radiée des cadres pour départ à la retraite, pour invalidité, avant la dissolution, son invalidité ayant été prononcée au mois de mai 2022. Malheureusement, nous sommes toujours en attente d'une réponse de la CNRACL concernant son départ. Nous venons de finir de régulariser sa situation en créant un poste en urgence et prenant un arrêté de transfert. Cette personne a été placée en disponibilité à demi-traitement dans l'attente d'une décision administrative. La procédure a été vue et validée par la Préfecture, le Centre de Gestion de l'Ariège et Monsieur le Trésorier du Centre des Finances de Foix a été informé.

Un autre agent est en disponibilité pour convenances personnelles depuis 2014 et sa situation administrative doit être rattachée à la commune de Ferrières dans l'éventualité d'une future réintégration.

A compter de l'arrêté de fin d'exercice des compétences, la présidente du syndicat n'est plus compétente pour régulariser la situation des agents, dans la mesure où le syndicat ne survit que pour les besoins de sa liquidation. Dès lors, il appartient à la commune de rattachement des agents concernés de régulariser leur situation. Les effets financiers des régularisations pourront peut-être pris en compte dans le cadre de la liquidation

Avenant n°1 à prendre par les deux communes et le SIVE

Article 1 : Répartition des agents

Les situations administratives des deux agents font l'objet d'un transfert à la commune de Ferrières-sur-Ariège tel qu'indiqué ci-dessous :

Nom de l'agent	Statut	Destination
Agent 1	Fonctionnaire titulaire du SIVE Ferrières-Prayols	Transfert dans le personnel communal de la Mairie de Ferrières-sur-Ariège. Mise en disponibilité à demi-traitement dans l'attente d'une réponse administrative
Agent 2	Fonctionnaire en disponibilité pour convenances personnelles	Transfert de sa situation administrative rattachement à la commune de Ferrières-sur-Ariège. Disponibilité pour convenances personnelles

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3) Toiture de l'ancienne école : travaux et demande de subvention.

Le projet ayant été ajourné au vu de la flambée du prix des matériaux. Des nouveaux devis ont été demandés au maître d'œuvre en remplacement de l'ardoise naturelle par de la tuile de Marseille (60 636,40 € TTC) et de l'ardoise artificielle (65 316,90 €).

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023

ID : 009-210901211-20230424-DEL_2023_19_B-DE

Un dossier de DETR avait été déposé en 2022 mais non retenu par l'Etat. Il est possible de le représenter en 2023 en priorité 2 (priorité 1= école Simone Veil).

Deux autres dossiers de demande de subvention ont été déposés en 2022 sur l'ancien devis : 58 275 € H.T :

- à la Région (Convention territoriale), subvention attribuée de 9 830 €
- et au Département (FDAL), 11 500 €

Plan de financement Fond Vert et DETR 2023

LES MONTANTS SONT PRESENTES EN H.T

CHARGES		PRODUITS		%	Subvention obtenue oui/non
Description	Montant des charges	Origine	Financement total	%	
Maîtrise d'œuvre	5 500,00 €	Subvention Région	9 830,00 €	14%	Oui arrêté CP/2022-JUN/01.02
Travaux	59 379,00 €				
Préparation chantier	2 500,00 €				
Dépose	6 921,00 €	Etat	30 061,48 €	50%	
Couverture ardoise artificielle	32 742,50 €	DETR	20 436,89 €	30%	En cours d'étude
Zinguerie	12 415,50 €	FOND VERT	13 624,59 €	20%	Dépôt dossier février 2023
Panneaux isolants	4 810,00 €				
TOTAL REALISATION	64 879,00 €	Département	11 500,00 €	16%	Oui commission permanente du 7 juin 2022
Aléas 5%	3 243,95 €	Autofinancement	12 731,47 €	20%	
TOTAL CHARGES	68 122,95 €	TOTAL PRODUITS	68 122,95 €	100%	

Vote pour la réalisation du projet changement du matériau de couverture et plan de financement pour le Fond Vert et la DETR 2023 priorité 2 :

Arrivée de Jean-Paul GRANIER 18h21

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

4) Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Foix-Varilhes.

Lors du conseil communautaire du 1^{er} février dernier, à l'unanimité, ont été approuvées les modifications statutaires de L'agglomération Foix-Varilhes tendant à :

- Intégrer le nom usuel de la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes soit : L'agglomération Foix-Varilhes
- Inscrire expressément la participation à une convention France services et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2020 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Permettre à L'agglomération de porter un groupement de commandes même si ce dernier ne correspond pas à un besoin à satisfaire pour L'agglomération ;
- Tirer les conséquences de la loi engagement et proximité n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 qui a supprimé la notion de compétences optionnelles pour les communautés d'agglomération qui exercent donc désormais de droit un bloc de compétences obligatoires listées à l'article L5216-5 du CGCT, auxquelles peuvent être ajoutées des compétences supplémentaires.

En application de l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Monsieur le Maire fait lecture des compétences de la com agglomération. Evocation du transport scolaire qui était de la compétence de la Région et que la com d'agglomération récupère.

Evocation de l'établissement public foncier d'Occitanie travaillant avec la Com d'agglomération : Monsieur le Maire a un rendez-vous avec les deux organismes pour le projet de résidences à Lestang.

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023

ID : 009-210901211-20230424-DEL_2023_19_B-DE

Décision ajournée faute d'éléments suffisants, le document de la communauté d'agglomération sera diffusé à l'ensemble du conseil municipal pour un prochain conseil.

5) Demande d'utilisation de la salle des fêtes par le GRETA pour le déroulement de formations.

A partir de septembre 2023 à mars 2024, 3 jours par semaine sur 20 semaines.

Ancien tarif : 425 €/ semaine, soit 85 € par jour, 255 € sur 3 jours. Obligation de racheter un frigo pour le GRETA.

Définir un tarif pour que le GRETA puisse établir un prévisionnel.

Vote pour la location au GRETA

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Un tarif tenant compte de l'augmentation du coût de l'énergie sera calculé ultérieurement.

6) Travaux sur l'éclairage public chemin des Rives par le SDE 09.

Dans la continuité du chantier « Esthétique Chemin des Rives » : coût des travaux 6 200 €

60% SDE 09

40 % article 8

Commune = 0 €

Ce chantier d'esthétique souffre de problèmes de synchronisation avec Orange, qui ne reprend pas les poteaux sur place.

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

7) Questions diverses.

- La coupure nocturne de l'éclairage public de minuit à 6h est effective depuis 15 jours. Certains points restent allumés comme le Bernet, la mairie, à vérifier (problème de raccordement au réseau), Mr le Maire va le signaler au SDE09. Pas de contestation de la part des riverains.
- L'évaluation du coût scolaire suite au mail d'Arabaux. 1 500€ par élève l'année dernière, c'était le chiffre sommet que Foix s'était fixé en progression sur 3 ans sans faire la différence entre le primaire et la maternelle. Lister l'ensemble des dépenses pour calculer la participation des communes et notamment de Prayols. Convention de participation à revoir (enfants des instituteurs, enfants gardés par les grands-parents...). Il faut arrêter de payer des factures de petits montants chez MAJUSCULE et se baser sur la liste des fournitures scolaires établie par l'éducation nationale et donnée aux parents en juin. D'ici le vote du budget sortir un coût basé sur le fonctionnement. Pour être cohérent voir ce qui était appliqué.
- Bilan de la foire de la Barguillière et projets.
- Plan communal de sauvegarde étendu au risque de feux de forêts.
- Elections législatives des 26 mars et 2 avril 2023. Remplir le tableau des permanences. 3 personnes au minimum au bureau.
- PACS le samedi 18 mars à 11h : Martine DOUMENC.
- Bilan du recensement par Monsieur GRANIER, petite croissance. Pas de problèmes à part quelques récalcitrants. Pas de logements vacants. En parallèle, Gilles CASTROVIEJO évoque la commission électorale : 15 départs d'électeurs et 15 ou 16 nouveaux inscrits sur les listes, stabilité.
- Enguerrand BORDEAU présente le bilan du Comité des fêtes et de Passion Guitare :
 - Le 7 avril : œufs de paques avec les enfants de l'école, conférence sur le voyage de Darwin,
 - Le samedi 22 avril : une soirée théâtre,
 - Le 3 juin : soirée années 80,

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023

ID : 009-210901211-20230424-DEL_2023_19_B-DE

- La fête du village sera déplacée au 25, 26 et 27 août 2023 pour cause de coupe du monde du rugby,
- Fin septembre début octobre soirée « guitare oké » (karaoke accompagné par la guitare),
- En fin d'année deuxième soirée théâtre si budgétairement possible,
- Le 18 novembre : soirée littéraire,
- Les 24 et 25 novembre : Passion Guitare décalé pour cause de coupe du monde de rugby.

Les demandes de subventions : pour le Comité des Fêtes, 8 000 € en 2019, 10 000 € en 2020, 2 000 2021 (Covid) et 4 000 € en 2022. Cette année pour 8 manifestations, une subvention de 12 500 € sera demandée à la commune de pour l'année 2023 pour le Comité des fêtes et de 4 000€ pour Passion guitare. 13 000 € en fond de caisse.

- Œuf de Pâque : dépense prévisionnelle = 400 € pas de recettes,
 - Conférence sur Darwin =entrée gratuite,
 - Théâtre : dépense 5 000 € retour estimé à perte à 2 000 €,
 - Soirée années 80 : 4 500 € retour estimé de 3 000 €,
 - Fête : 22 000 €, retour 8 800 €,
 - Guitare Oké : entrée gratuite perte estimée à 300 € (SACEM...),
 - Théâtre du mois de novembre : 5 200 €, retour estimé à 2 000 €,
 - Soirée littéraire : entrée gratuite, dépenses estimées à 345 €, pas de retour
- Conseil d'école le 13 mars à 17h30.
Fin du Conseil municipal à 19h45.

Signatures :

Paul HOYER,
Maire



Enguerrand BORDEAU
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 009-210901211-20230424-DEL_2023_19_B-DE

Date de mise en ligne de l'acte : 26 AVR. 2023

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois et le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, HUBERT Jacques, RIU Katia, SURCIN Valérie.

Absents excusés : CABALLERO Alain, MENDEZ Franck.

Procuration de : CABALLERO Alain à DOUMENC-CAUBERE Martine et de MENDEZ Franck à SURCIN Valérie.

Secrétaire de séance : HUBERT Jacques.

Date de la convocation : le 3 avril 2023

OBJET :
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022
DU BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui les mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont justifiées.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée supplémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Considérant que le total des opération effectuées en 2022 dans le compte de gestion est conforme à celui du compte administratif du budget principal.

Considérant que le vote de l'arrêté des comptes de gestion du Comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

ARRETE le compte de gestion du Comptable public dont les résultats d'exécution sont les suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	-231 408,05		168 309,93		-63 098,12
Fonctionnement	295 573,24	163 506,05	42 739,61		174 806,80
			Total		111 708,68

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023

ID : 009-210901211-20230424-DEL_2023_20-DE

DECLARE que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'année 2022 par le Comptable public n'appelle aucune observation, ni réserve.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: 24 AVR. 2023

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : 24 AVR. 2023

Pour copie conforme.



Le Maire,
Paul HOYER

Le Secrétaire de Séance
Jacques HUBERT, Adjoint

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12
Nombre de procurations : 02
VOTES : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le 24/04/2023
ID : 009-210901211-20230424-DEL_2023_20-DE

Date de mise en ligne de l'acte : 26 AVR. 2023

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois et le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HUBERT Jacques, RIU Katia, SURCIN Valérie.

Absents excusés : CABALLERO Alain, MENDEZ Franck, HOYER Paul (pour le vote)

Procuration de : CABALLERO Alain à DOUMENC-CAUBERE Martine et de MENDEZ Franck à SURCIN Valérie.

Secrétaire de séance : HUBERT Jacques.

Date de la convocation : le 3 avril 2023

OBJET :
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
DU BUDGET GENERAL

Sous la Présidence de Madame DOUMENC-CAUBERE Martine, Première Adjointe au Maire, chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 808 190,39 €

Recettes : 850 930 €

Excédent de clôture : 42 739,61 €

Investissement

Dépenses : 324 492,76 €

Recettes : 492 802,69 €

Restes à réaliser en dépenses : 25 125 €

Excédent de clôture : 168 309,93 €

Besoin de financement : 88 223,12 €

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine DOUMENC-CAUBERE, Première Adjointe déléguée aux finances,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif.

Considérant que Madame Martine DOUMENC-CAUBERE, Première Adjointe déléguée aux finances a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Paul HOYER, Maire, est absent, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le Comptable public,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 26/04/2023
Reçu en préfecture le 26/04/2023
Publié le 26/04/2023
ID : 009-210901211-20230413-DEL_2023_21_1-DE

APPROUVE le compte administratif du budget communal 2022,
CONSTATE les reports,
RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: **24 AVR. 2023**

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : **24 AVR. 2023**

Pour copie conforme.



Le Maire,
Paul HOYER

Le Secrétaire de Séance
Jacques HUBERT, Adjoint

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 09
Nombre de suffrages exprimés : 11
Nombre de procurations : 02
VOTES : Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 26/04/2023
Reçu en préfecture le 26/04/2023
Publié le 
ID : 009-210901211-20230413-DEL_2023_21_1-DE

Date de mise en ligne de l'acte : **26 AVR. 2023**

Département de l'Ariège
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois et le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, HUBERT Jacques, RIU Katia, SURCIN Valérie.

Absents excusés : CABALLERO Alain, MENDEZ Franck.

Procuration de : CABALLERO Alain à DOUMENC-CAUBERE Martine et de MENDEZ Franck à SURCIN Valérie.

Secrétaire de séance : HUBERT Jacques.

Date de la convocation : le 3 avril 2023

OBJET :
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil municipal, sur le rapport de Madame Martine DOUMENC, Première Adjointe déléguée aux finances, après avoir examiné le Compte administratif 2022 du budget communal, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

CONSTATE que le Compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 42 739,61 €
- un excédent d'investissement de : 168 309,93 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement :	
<u>A Résultat de l'exercice :</u>	42 739,61 €
<u>B Résultats antérieurs reportés :</u>	132 067,19 €
C Résultat à affecter :	174 806,80 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement :</u>	-63 098,12
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement :</u>	-25 125 €
Besoin de financement :	-88 223,12 €
AFFECTATION :	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement :	88 223,12 €
2) Report en fonctionnement R 002 :	86 583,68 €
DEFICIT REPORTE D 002 :	0,00€

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le:

24 AVR. 2023

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

24 AVR. 2023

Pour copie conforme.

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 12

Nombre de procurations : 02

VOTES : Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Paul HOYER

Date de mise en ligne de l'acte :

26 AVR. 2023



Le Secrétaire de Séance
Jacques HUBERT, Adjoint

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le

ID : 009-210901211-20230424-DEL_2023_22-DE

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois et le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, HUBERT Jacques, RIU Katia, SURCIN Valérie.

Absents excusés : CABALLERO Alain, MENDEZ Franck.

Procuration de : CABALLERO Alain à DOUMENC-CAUBERE Martine et de MENDEZ Franck à SURCIN Valérie.

Secrétaire de séance : HUBERT Jacques.

Date de la convocation : le 3 avril 2023

OBJET :
**DELIBERATION VOTANT LES TAUX DES TAXES LOCALES
POUR L'ANNEE 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 14 avril 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts comme mentionnés ci-dessous :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 39,13 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 71,44 %,

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Compte tenu de ces éléments,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer pour l'année 2023 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,13 %.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 71,44 %.
- Taxe d'Habitation : 12,07 %

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale et aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14/04/2023

ID : 009-210901211-20230413-DEL_2023_23_1-DE

le caractère exécutoire de cet acte le: 14 AVR. 2023
Après dépôt en préfecture le:
Après publication ou notification le : 14 AVR. 2023

Le Maire,
Paul HOYER

Le Secrétaire de Séance
Jacques HUBERT, Adjoint



Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le 14-04-2023
ID : 009-210901211-20230413-DEL_2023_23_1-DE

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12
Nombre de procurations : 2
VOTES : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Date de mise en ligne: 26 AVR. 2023

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois et le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, HUBERT Jacques, RIU Katia, SURCIN Valérie.

Absents excusés : CABALLERO Alain, MENDEZ Franck.

Procuration de : CABALLERO Alain à DOUMENC-CAUBERE Martine et de MENDEZ Franck à SURCIN Valérie.

Secrétaire de séance : HUBERT Jacques.

Date de la convocation : le 3 avril 2023

OBJET :
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023
DU BUDGET GENERAL

Le conseil municipal, sur le rapport de Madame Martine DOUMENC, Première Adjointe au Maire, déléguée aux finances,

Considérant que conformément aux dispositions de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019, les communes doivent établir chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat. Cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. Il ne donne lieu ni à débat, ni à délibération.

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif modifié par arrêté du 13 janvier 2022,
- L'instruction comptable et budgétaire M. 14,
- La loi N°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Le décret du 20 février 1997, relatif à la procédure des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),
- La circulaire NOR/INT/B/89/00071C du 22 février 1989, relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales,
- La circulaire interministérielle NOR/IOC/B/10/15077/C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics,
- Qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'année. 2023,
- Qu'il y a lieu d'adopter les autorisations de programme et les crédits de paiements pour 2023,
- Qu'il est nécessaire d'arrêter le tableau des effectifs au 1er janvier 2023,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

ARRETE le budget primitif de la commune de Ferrières-sur-Ariège pour l'exercice 2023 comme suit

Envoyé en préfecture le 25/04/2023
Reçu en préfecture le 25/04/2023
Publié le 25/04/2023
ID : 009-210901211-20230413-DEL_2023_24_1-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	154 127,86	395 021,00	395 021,00
60611	Eau et assainissement	4 000,00	5 300,00	5 300,00
60612	Energie - Electricité	39 000,00	92 800,00	92 800,00
60622	Carburants	5 000,00	8 840,00	8 840,00
60623	Alimentation	919,00	1 000,00	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	500,00	5 500,00	5 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	6 900,00	5 000,00	5 000,00
60633	Fournitures de voirie	5 000,00	3 000,00	3 000,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	7 700,00	7 700,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	2 500,00	137 500,00	137 500,00
61521	Entretien terrains	1 000,00	1 000,00	1 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 000,00	6 000,00	6 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 000,00	1 000,00	1 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	3 000,00	4 000,00	4 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	4 000,00	4 000,00	4 000,00
61551	Entretien matériel roulant	4 000,00	5 000,00	5 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6166	Maintenance	21 000,00	34 584,00	34 584,00
6161	Multirisques	9 500,00	11 602,00	11 602,00
617	Etudes et recherches	500,00	500,00	500,00
6182	Documentation générale et technique	1 600,00	1 600,00	1 600,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6226	Honoraires	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	4 000,00	4 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 208,86	7 000,00	7 000,00
6237	Publications	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6238	Divers	0,00	400,00	400,00
6261	Frais d'affranchissement	700,00	1 200,00	1 200,00
6262	Frais de télécommunications	6 000,00	7 800,00	7 800,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	100,00	100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	11 000,00	13 000,00	13 000,00
6284	Redevances pour services rendus	300,00	300,00	300,00
6288	Autres services extérieurs	3 000,00	6 295,00	6 295,00
63512	Taxes foncières	2 000,00	10 600,00	10 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	354 789,14	516 200,00	516 200,00
6218	Autre personnel extérieur	21 000,00	22 200,00	22 200,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	300,00	300,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 000,00	6 500,00	6 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	776,00	800,00	800,00
6411	Personnel titulaire	217 234,14	326 304,00	326 304,00
6413	Personnel non titulaire	9 224,00	11 396,00	11 396,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	29 000,00	42 000,00	42 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	53 000,00	80 000,00	80 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	500,00	700,00	700,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	14 723,00	17 000,00	17 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 760,00	3 000,00	3 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	752,00	2 500,00	2 500,00
6488	Autres charges	500,00	1 500,00	1 500,00
014	Atténuations de produits	4 524,00	5 000,00	5 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	4 524,00	5 000,00	5 000,00
65	Autres charges de gestion courante	286 350,00	63 150,00	63 150,00
6531	Indemnités	40 000,00	42 000,00	42 000,00
6532	Frais de mission	3 000,00	1 000,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6535	Formation	500,00	500,00	500,00
65541	Contrib. fonds compens. ch. territoriales	222 000,00	4 000,00	4 000,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	3 000,00	650,00	650,00
6574	Subv. fonct. Associat., personnes privées	9 850,00	13 000,00	13 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		793 771,00	980 371,00	980 371,00
66	Charges financières (b)	14 811,00	13 880,00	13 880,00

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le

ID : 009-210901211-20230413-DEL_2023_24_1-DE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66111	Intérêts réglés à l'échéance	14 377,00	13 880,00	13 880,00
6615	Intérêts courants et de crédits	434,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	614,00	3 700,00	3 700,00
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00	100,00	100,00
6713	Secours et dons	144,00	3 000,00	3 000,00
6714	Bourses et prix	470,00	500,00	500,00
676	Autres charges exceptionnelles	0,00	100,00	100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		309 106,00	907 951,00	907 951,00
023	Virement à la section d'investissement	128 885,00	74 491,64	74 491,64
042	Opérat° ordre transfert entre sections (f) (g) (8)	- 590,00	19 464,14	19 464,14
676	Valeurs comptables immobilisations cédées	0,00	19 464,14	19 464,14
6111	Dot. amort. et prov. Impôts incorporels	- 590,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		133 275,00	93 955,78	93 955,78
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		133 275,00	93 955,78	93 955,78
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		942 471,00	1 001 906,78	1 001 906,78

Envoyé en préfecture le 25/04/2023
 Reçu en préfecture le 25/04/2023
 Publié le 25/04/2023
 ID : 009-210901211-20230413-DEL_2023_24_1-DE

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 001 906,78

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Attributions de charges	20 700,00	20 000,00	20 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	700,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 305,00	30 000,00	50 000,00
7022	Coupes de bois	4 385,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	1 000,00	5 000,00	5 000,00
7087	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	45 000,00	45 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	4 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	497 183,00	523 185,00	523 185,00
73111	Impôts directs locaux	305 941,00	331 845,00	331 845,00
73211	Attribution de compensation	184 103,00	184 103,00	184 103,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	2 139,00	2 237,00	2 237,00
7351	Taxes additionnelles droits de mutation	5 000,00	5 000,00	5 000,00
74	Dotations et participations	183 035,00	236 407,00	256 407,00
74121	Dotation de solidarité rurale	13 253,00	15 403,00	15 403,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	20 482,00	20 482,00	20 482,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	255,00	255,00
744	FCTVA	0,00	1 600,00	1 600,00
7473	Participat° Départements	0,00	800,00	800,00
74748	Participat° Autres communes	0,00	23 400,00	23 400,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	55 000,00	55 000,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	11 583,00	11 583,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	151 300,00	150 421,00	150 421,00
7484	Dotation de rattachement	0,00	1 429,00	1 429,00
7488	Autres contributions et participations	0,00	6 050,00	6 050,00
75	Autres produits de gestion courante	68 120,81	83 000,00	83 000,00
752	Revenus des immeubles	65 720,00	86 000,00	86 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	2 400,81	17 000,00	17 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		788 403,81	982 588,00	982 588,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	3 270,98	3 270,98
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 270,98	1 270,98
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		788 403,81	985 858,98	985 858,98
042	Opérat° ordre transfert entre sections (f) (g) (8)	19 000,00	39 464,14	39 464,14
722	Immobilisations corporelles	30 000,00	20 000,00	20 000,00
7781	Diff/réal (= transférées en invest.)	0,00	19 464,14	19 464,14
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		30 000,00	39 464,14	39 464,14
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		818 403,81	1 025 323,10	1 025 323,10

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	86 583,68
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 001 906,78

Envoyé en préfecture le 25/04/2023
 Reçu en préfecture le 25/04/2023
 Publiè le 25/04/2023
 ID : 009-210901211-20230413-DEL_2023_24_1-DE

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021 : 132 067,19€
 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2022 : 42 739,61€
 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT TOTAL : 174 806,80€
 DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2021 : -231 408,05 €
 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2022 : 168 309,93 €
 SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT : -63 098,12 €
 SOLDE DES RESTES A REALISER 2022 : 25 125€ EN DEPENSE
 1068 BESOIN DE FINANCEMENT :88 223 ,12 €
 DEFICIT D'INVESTISSEMENT A REPORTER AU 001 EN DEPENSES : 63 098,12 €
 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER AU 002 EN RECETTES : 86 583,68 €

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	5 250,00	12 190,00	12 190,00
204 1582	Autres grds - Bâtimnts et installat*	0,00	6 940,00	6 940,00
204 182	Autres org pub - Bâtimnts et installat*	5 250,00	5 250,00	5 250,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
11	Opération d'équipement n° 11 (5)	54 154,00	4 653,00	4 653,00
12	Opération d'équipement n° 12 (5)	14 484,00	27 952,00	27 952,00
13	Opération d'équipement n° 13 (5)	75 057,00	0,00	0,00
14	Opération d'équipement n° 14 (5)	16 000,00	20 000,00	20 000,00
29	Opération d'équipement n° 29 (5)	61 240,00	750,00	750,00
37	Opération d'équipement n° 37 (5)	800,00	500,00	500,00
38	Opération d'équipement n° 38 (5)	55 732,00	16 300,00	16 300,00
49	Opération d'équipement n° 49 (5)	20 700,00	24 000,00	24 000,00
50	Opération d'équipement n° 50 (5)	45 500,00	67 005,00	67 005,00
51	Opération d'équipement n° 51 (5)	98 200,00	140 675,00	140 675,00
	Total des dépenses d'équipement	446 827,00	314 225,00	314 225,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	22 040,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	22 040,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	55 661,85	55 563,00	55 563,00
1641	Emprunts en euros	52 837,65	52 837,00	52 837,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
168758	Dettes - Autres groupements	1 824,00	1 726,00	1 726,00
18	Comptes de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	82 701,85	55 563,00	55 563,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	529 528,85	360 788,00	360 788,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7)	30 000,00	39 484,14	39 484,14
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	19 484,14	19 484,14
	Charges transférées (9)	30 000,00	39 484,14	39 484,14
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	19 484,14	19 484,14
2313	Constructions	15 000,00	10 000,00	10 000,00
2315	Installat* matériel et outillage technol	15 000,00	10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	66 200,00	116 800,00	116 800,00
2151	Règlements de vote	66 200,00	116 800,00	116 800,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	66 200,00	156 284,14	156 284,14
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	625 728,85	526 072,14	526 072,14

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	25 125,00
-----------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	63 098,12
---	------------------

x

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	614 275,26
---	-------------------

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	302 445,00	272 338,38	272 338,38
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	24 000,00	24 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	71 247,00	71 292,20	71 292,20
1323	Subv. non transf. Départements	85 808,00	84 052,58	84 052,58
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	25 781,00	31 834,60	31 834,60
1341	D.E.T.R. non transférable	119 612,00	61 159,00	61 159,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	302 445,00	272 338,38	272 338,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	333 174,00	130 381,12	130 381,12
10222	FCTVA	161 981,95	37 000,00	37 000,00
10228	Taxe d'aménagement	7 706,00	5 158,00	5 158,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	163 506,05	88 223,12	88 223,12
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	890,00	890,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
25	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	333 174,00	131 181,12	131 181,12
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	635 622,00	403 519,48	403 519,48
021	Virement de la sect* de fonctionnement	126 685,00	74 491,64	74 491,64
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	4 590,00	19 464,14	19 464,14
2182	Matériel de transport	0,00	19 464,14	19 464,14
28041582	GFP : Bâtimnts, installations	4 590,00	0,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	133 275,00	93 955,78	93 955,78
041	Opérations patrimoniales (9)	86 200,00	116 800,00	116 800,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	86 200,00	116 800,00	116 800,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	199 475,00	210 754,78	210 754,78
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	835 097,00	614 275,28	614 275,28
				+
	RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			614 275,28

ADOPTÉ les autorisations de programme et les crédits de paiement proposés dans la présente délibération pour l'année 2023,

CONSIDERE qu'en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal fixe les limites dans lesquelles le maire exerce les délégations que le conseil lui a confiées en matière de droit à caractère non fiscal et d'emprunts, et précise que :

- Le maire procède à la révision périodique des tarifs existants, ainsi qu'à la détermination des tarifs à caractère temporaire ou ponctuel, à la fixation de droits complémentaires aux tarifs existants. Le conseil municipal demeure seul compétent pour créer de nouvelles grilles tarifaires permanentes.

Cette délégation s'exerce dans cette limite jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant.

- Dans la limite de ces montants, le maire reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court ou long terme, à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

- Le maire est autorisé à effectuer, dans le cadre de la gestion de la dette, les opérations de restructuration par la signature d'avenants à des contrats existants (avec ou sans mouvement de fonds) ou par le remboursement anticipé d'emprunts et leur refinancement.

ARRETE le tableau des effectifs du personnel communal figurant en annexe du budget primitif pour 2023 et autorise le maire à procéder aux recrutements nécessaires pour pourvoir aux emplois municipaux et à pourvoir par recrutement contractuel.

AUTORISE, pour l'exécution du présent budget et jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant, Monsieur le maire à signer toute convention ayant pour objet des recettes, qui ne crée par elle-même aucune charge nouvelle pour la commune.

PREVOIT, comme l'oblige l'instruction comptable et budgétaire M.14, la constitution d'une provision budgétaire relative à un contentieux pour un montant total de 4 000 € (quatre mille Euros).

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: 25 AVR. 2023

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : 25 AVR. 2023

Pour copie conforme.



Le Maire,
Paul HOYER

Le Secrétaire de Séance
Jacques HUBERT, Adjoint

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12
Nombre de procurations : 02
VOTES : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 25/04/2023
Reçu en préfecture le 25/04/2023
Publié le 25/04/2023
ID : 009-210901211-20230413-DEL_2023_24_1-DE

Date de mise en ligne de l'acte : 26 AVR. 2023

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois et le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, HUBERT Jacques, RIU Katia, SURCIN Valérie.

Absents excusés : CABALLERO Alain, MENDEZ Franck.

Procuration de : CABALLERO Alain à DOUMENC-CAUBERE Martine et de MENDEZ Franck à SURCIN Valérie.

Secrétaire de séance : HUBERT Jacques.

Date de la convocation : le 3 avril 2023

OBJET :
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023
DU BUDGET GENERAL

Le conseil municipal, sur le rapport de Madame Martine DOUMENC, Première Adjointe au Maire, déléguée aux finances,

Considérant que conformément aux dispositions de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019, les communes doivent établir chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat. Cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. Il ne donne lieu ni à débat, ni à délibération.

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif modifié par arrêté du 13 janvier 2022,
- L'instruction comptable et budgétaire M. 14,
- La loi N°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Le décret du 20 février 1997, relatif à la procédure des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),
- La circulaire NOR/INT/B/89/00071C du 22 février 1989, relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales,
- La circulaire interministérielle NOR/IOC/B/10/15077/C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics,
- Qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'année. 2023,
- Qu'il y a lieu d'adopter les autorisations de programme et les crédits de paiements pour 2023,
- Qu'il est nécessaire d'arrêter le tableau des effectifs au 1er janvier 2023,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

ARRETE le budget primitif de la commune de Ferrières-sur-Ariège pour l'exercice 2023 comme suit

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 25/04/2023

ID : 009-210901211-20230413-DEL_2023_24_1-DE

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	154 127,86	396 021,00	396 021,00
60611	Eau et assainissement	4 000,00	5 300,00	5 300,00
60612	Energie - Electricité	39 000,00	92 800,00	92 800,00
60622	Carburants	5 000,00	6 840,00	6 840,00
60623	Alimentation	919,00	1 000,00	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	500,00	5 500,00	5 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	6 900,00	5 000,00	5 000,00
60633	Fournitures de voirie	5 000,00	3 000,00	3 000,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	7 700,00	7 700,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	2 500,00	137 500,00	137 500,00
61521	Entretien terrains	1 000,00	1 000,00	1 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 000,00	5 000,00	5 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 000,00	1 000,00	1 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	3 000,00	4 000,00	4 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	4 000,00	4 000,00	4 000,00
61551	Entretien matériel roulant	4 000,00	5 000,00	5 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	21 000,00	34 584,00	34 584,00
6161	Multirisques	9 500,00	11 802,00	11 802,00
617	Etudes et recherches	500,00	500,00	500,00
6182	Documentation générale et technique	1 600,00	1 600,00	1 600,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6226	Honoraires	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	4 000,00	4 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 208,86	7 000,00	7 000,00
6237	Publications	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6238	Divers	0,00	400,00	400,00
6261	Frais d'affranchissement	700,00	1 200,00	1 200,00
6262	Frais de télécommunications	6 000,00	7 800,00	7 800,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	100,00	100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	11 000,00	13 000,00	13 000,00
6284	Redevances pour services rendus	300,00	300,00	300,00
6288	Autres services extérieurs	3 000,00	6 295,00	6 295,00
63512	Taxes foncières	2 000,00	10 500,00	10 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	354 769,14	516 200,00	516 200,00
6218	Autre personnel extérieur	21 000,00	22 200,00	22 200,00
6332	Coûts versés au F.N.A.L.	300,00	300,00	300,00
6336	Coûts CNFPT et CDGFPT	4 000,00	6 500,00	6 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	778,00	800,00	800,00
6411	Personnel titulaire	217 234,14	326 304,00	326 304,00
6413	Personnel non titulaire	9 224,00	11 396,00	11 396,00
6451	Coûts à l'U.R.S.S.A.F.	29 000,00	42 000,00	42 000,00
6453	Coûts aux caisses de retraites	63 000,00	80 000,00	80 000,00
6454	Coûts aux A.S.S.E.D.I.C.	500,00	700,00	700,00
6455	Coûts pour assurance du personnel	14 723,00	17 000,00	17 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6474	Versement aux autres œuvres sociales	1 760,00	3 000,00	3 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	752,00	2 500,00	2 500,00
6488	Autres charges	500,00	1 500,00	1 500,00
014	Atténuations de produits	4 524,00	5 000,00	5 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	4 524,00	5 000,00	5 000,00
65	Autres charges de gestion courante	289 356,00	63 150,00	63 150,00
6531	Indemnités	40 000,00	42 000,00	42 000,00
6532	Frais de mission	3 000,00	1 000,00	1 000,00
6533	Coûts de retraite	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6535	Formation	500,00	500,00	500,00
65541	Contrib. fonds compens. ch. territoriales	222 000,00	4 000,00	4 000,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	3 000,00	650,00	650,00
6574	Subv. fonct. Associat., personnes privées	9 850,00	13 000,00	13 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		793 771,00	960 371,00	960 371,00
66	Charges financières (b)	14 811,00	13 880,00	13 880,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66111	Intérêts réglés à l'échéance	14 377,00	13 880,00	13 880,00
6615	Intérêts courus courants et de dépôts	434,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	614,00	3 709,00	3 709,00
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00	100,00	100,00
6713	Secours et dots	144,00	3 000,00	3 000,00
6714	Bourses et prix	470,00	500,00	500,00
676	Autres charges exceptionnelles	0,00	100,00	100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		309 196,00	807 951,00	807 951,00
023	Virement à la section d'investissement	728 885,00	74 491,64	74 491,64
042	Opérat* entre transferts entre sections (7) (8) (9)	4 590,00	19 464,14	19 464,14
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	10 464,14	10 464,14
6811	Dot. amort. et prov. impôts incorporels	4 590,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		133 275,00	93 955,78	85 955,78
043	Opérat* entre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		133 275,00	93 955,78	85 955,78
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		942 471,00	1 001 906,78	1 091 906,78

Envoyé en préfecture le 25/04/2023
 Reçu en préfecture le 25/04/2023
 Publié le 25/04/2023
 ID : 009-210901211-20230413-DEL_2023_24_1-DE

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 091 906,78

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	20 700,00	20 000,00	20 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6459	Rembours charges SS et privance	700,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	3 355,00	30 000,00	30 000,00
7022	Coupes de bois	4 385,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat* domaine public communal	1 000,00	5 000,00	5 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	45 000,00	45 000,00
70678	Remb. frais par d'autres redevables	4 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	497 183,00	523 185,00	523 185,00
73111	Impôts directs locaux	305 941,00	331 845,00	331 845,00
73211	Atribution de compensation	184 103,00	184 103,00	184 103,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	2 139,00	2 237,00	2 237,00
7351	Taxes additionnelles droits de mutation	5 000,00	5 000,00	5 000,00
74	Dotations et participations	183 835,00	286 403,00	286 403,00
74121	Dotation de solidarité rurale	15 253,00	15 403,00	15 403,00
74126	Dot. compensat* groupements de communes	20 482,00	20 482,00	20 482,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	255,00	255,00
744	FCTVA	0,00	1 600,00	1 600,00
7473	Participat* Départements	0,00	800,00	800,00
74748	Participat* Autres communes	0,00	23 400,00	23 400,00
7478	Participat* Autres organismes	0,00	55 000,00	55 000,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	11 583,00	11 583,00
74834	Etat - Compens. exonérat* taxes foncière	151 300,00	150 421,00	150 421,00
7484	Dotation de recensement	0,00	1 429,00	1 429,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	6 050,00	6 050,00
76	Autres produits de gestion courante	69 120,81	83 000,00	83 000,00
752	Revenus des immeubles	65 720,00	86 000,00	86 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	2 400,81	17 000,00	17 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (= 76 + 70 + 73 + 74 + 75 + 613)		780 403,81	962 583,00	962 583,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	3 270,98	3 270,98
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 270,98	1 270,98
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		780 403,81	965 853,98	965 853,98
042	Opérat* entre transferts entre sections (8) (7) (9)	30 000,00	30 464,14	30 464,14
722	Immobilisations corporelles	30 000,00	29 000,00	29 000,00
7761	Diff/réal (= transférées en invest)	0,00	19 464,14	19 464,14
043	Opérat* entre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		30 000,00	30 464,14	30 464,14
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		810 403,81	1 005 323,10	1 005 323,10

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	88 583,68
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 091 906,78

Envoyé en préfecture le 25/04/2023
 Reçu en préfecture le 25/04/2023
 Publié le 25/04/2023
 ID : 009-210901211-20230413-DEL_2023_24_1-DE

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021 : 132 067,19€

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2022 : 42 739,61€

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT TOTAL : 174 806,80€

DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2021 : -231 408,05 €

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2022 : 168 309,93 €

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT : -63 098,12 €

SOLDE DES RESTES A REALISER 2022 : 25 125€ EN DEPENSE

1068 BESOIN DE FINANCEMENT : 88 223 ,12 €

DEFICIT D'INVESTISSEMENT A REPORTER AU 001 EN DEPENSES : 63 098,12 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER AU 002 EN RECETTES : 86 583,68 €

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
090	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 294)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	5 250,00	12 190,00	12 190,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat'	0,00	6 940,00	6 940,00
204162	Autres org pub - Bâtiments et installat'	5 250,00	5 250,00	5 250,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
11	Opération d'équipement n° 11 (5)	54 154,00	4 853,00	4 853,00
12	Opération d'équipement n° 12 (5)	14 484,00	27 952,00	27 952,00
13	Opération d'équipement n° 13 (5)	73 067,00	0,00	0,00
14	Opération d'équipement n° 14 (5)	16 000,00	20 000,00	20 000,00
29	Opération d'équipement n° 29 (5)	61 240,00	780,00	780,00
37	Opération d'équipement n° 37 (5)	500,00	500,00	500,00
38	Opération d'équipement n° 38 (5)	55 732,00	16 300,00	16 300,00
49	Opération d'équipement n° 49 (5)	20 700,00	24 000,00	24 000,00
50	Opération d'équipement n° 50 (5)	45 800,00	67 005,00	67 005,00
51	Opération d'équipement n° 51 (5)	98 200,00	140 675,00	140 675,00
	Total des dépenses d'équipement	448 827,00	314 275,00	314 275,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	22 040,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	22 040,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	55 681,95	55 583,00	55 583,00
1641	Emprunts en euros	52 837,95	52 837,00	52 837,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
168758	Dettes - Autres groupements	1 824,00	1 726,00	1 726,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	82 701,95	55 583,00	55 583,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	529 826,95	369 788,00	369 788,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7)	30 000,00	39 484,14	39 484,14
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	19 464,14	19 464,14
	Charges transférées (9)	30 000,00	39 484,14	39 484,14
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	19 464,14	19 464,14
2313	Constructions	15 000,00	10 000,00	10 000,00
2315	Installat* matériel et outillage techni	15 000,00	10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	66 200,00	116 800,00	116 800,00
2151	Réseaux de voirie	66 200,00	116 800,00	116 800,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	96 200,00	156 264,14	156 264,14
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	625 726,95	526 052,14	526 052,14

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	25 125,00
-----------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	63 098,12
---	------------------

x

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	614 275,26
---	-------------------

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	302 448,00	272 338,36	272 338,36
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	24 000,00	24 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	71 247,00	71 292,20	71 292,20
1323	Subv. non transf. Départements	85 808,00	84 052,56	84 052,56
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	25 781,00	31 834,60	31 834,60
1341	D.E.T.R. non transférable	119 612,00	61 159,00	61 159,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	302 448,00	272 338,36	272 338,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	333 174,00	130 381,12	130 381,12
10222	FCTVA	161 961,85	37 000,00	37 000,00
10226	Taxe d'aménagement	7 706,00	5 158,00	5 158,00
1058	Excédents de fonctionnement capitalisés	163 506,05	88 223,12	88 223,12
138	Autres subvent. invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	800,00	800,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA.régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	333 174,00	131 181,12	131 181,12
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	635 622,00	403 519,48	403 519,48
021	Virement de la sect* de fonctionnement	126 685,00	74 491,64	74 491,64
040	Opéra* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	4 590,00	19 464,14	19 464,14
2182	Matériel de transport	0,00	19 464,14	19 464,14
28041562	GFP : Bâtiments, installations	4 590,00	0,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	133 275,00	93 955,78	93 955,78
041	Opérations patrimoniales (9)	86 200,00	116 800,00	116 800,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	86 200,00	116 800,00	116 800,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	199 475,00	210 755,78	210 755,78
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	835 097,00	614 275,26	614 275,26
				+
	RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				x
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			614 275,26

ADOPTÉ les autorisations de programme et les crédits de paiement proposés dans la présente délibération pour l'année 2023,

CONSIDERE qu'en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal fixe les limites dans lesquelles le maire exerce les délégations que le conseil lui a confiées en matière de droit à caractère non fiscal et d'emprunts, et précise que :

- Le maire procède à la révision périodique des tarifs existants, ainsi qu'à la détermination des tarifs à caractère temporaire ou ponctuel, à la fixation de droits complémentaires aux tarifs existants. Le conseil municipal demeure seul compétent pour créer de nouvelles grilles tarifaires permanentes.

Cette délégation s'exerce dans cette limite jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant.

- Dans la limite de ces montants, le maire reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court ou long terme, à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

- Le maire est autorisé à effectuer, dans le cadre de la gestion de la dette, les opérations de restructuration par la signature d'avenants à des contrats existants (avec ou sans mouvement de fonds) ou par le remboursement anticipé d'emprunts et leur refinancement.

ARRETE le tableau des effectifs du personnel communal figurant en annexe du budget primitif pour 2023 et autorise le maire à procéder aux recrutements nécessaires pour pourvoir aux emplois municipaux et à pourvoir par recrutement contractuel.

AUTORISE, pour l'exécution du présent budget et jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant, Monsieur le maire à signer toute convention ayant pour objet des recettes, qui ne crée par elle-même aucune charge nouvelle pour la commune.

PREVOIT, comme l'oblige l'instruction comptable et budgétaire M.14, la constitution d'une provision budgétaire relative à un contentieux pour un montant total de 4 000 € (quatre mille Euros).

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: 25 AVR. 2023

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : 25 AVR. 2023

Pour copie conforme.



Le Maire,
Paul HOYER

Le Secrétaire de Séance
Jacques HUBERT, Adjoint

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12
Nombre de procurations : 02
VOTES : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 25/04/2023
Reçu en préfecture le 25/04/2023
Publié le 25/04/2023
ID : 009-210901211-20230413-DEL_2023_24_1-DE

Date de mise en ligne de l'acte : 26 AVR. 2023

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois et le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, HUBERT Jacques, RIU Katia, SURCIN Valérie.

Absents excusés : CABALLERO Alain, MENDEZ Franck.

Procuration de : CABALLERO Alain à DOUMENC-CAUBERE Martine et de MENDEZ Franck à SURCIN Valérie.

Secrétaire de séance : HUBERT Jacques.

Date de la convocation : le 3 avril 2023

OBJET :
REVISION DES TARIFS COMMUNAUX 2023

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs communaux tels que présentés ci-dessous :

1) LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES :

Caution : 800 € par location

Location salle des fêtes	Locations en semaine du lundi à 9h au vendredi à 16h00			Forfait week-end du vendredi à 16h30 au lundi à 9h
	1 jour de location	2 jours de location	3 jours de location	
Tarifs résidents à Ferrières	150 € TTC	220 € TTC	270 € TTC	300 € TTC
Tarifs non-résidents à Ferrières	200 € TTC	300 € TTC	350 € TTC	400 € TTC

Ménage de la salle des fêtes non compris.

Tarif de location pour le GRETA pour la réalisation de formations professionnelles : 100 € TTC par jour de location charges comprises.

2) LOCATION DE LA SALLE DE REUNION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS :
20 € TTC de l'heure.

3) CIMETIERE :

Concessions : 50 € TTC le m², pour 30 ans.

- Concessions de 2 x 3 m = 6m² soit 300 € TTC pour 30 ans + taxes d'enregistrement
- Concessions de 1,2 x 3m = 3,60 m² soit 180 € TTC pour 30 ans + taxes d'enregistrement

Colombarium : 400 € TTC par case pour 30 ans + taxes d'enregistrement

Dépositaire :

TARIFS	1er mois	2ème mois	3ème mois	4ème mois	5ème mois	6ème mois
Par case utilisée	22 € TTC	33 € TTC	44 € TTC	55 € TTC	66 € TTC	77 € TTC

L'utilisation est limitée à six mois consécutifs.

Tout mois commencé est dû en entier.

4) REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES TAXIS : gratuit.

5) REDEVANCE D'OCCUPATION DE LA HALLE COUVERTE (PLACE DU BERNET) :

1 € le m² /an pour les commerces et 1 € le m² pour chaque manifestation après accord de la Mairie.

6) TARIF HORAIRE DES OUVRIERS COMMUNAUX POUR LES TRAVAUX EN REGIE : 25 € TTC

7) TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE : 4,40 € TTC le repas.

Suite à l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2022 mettant fin aux compétences du SIVE Ferrières-Prayols, le conseil municipal devient compétent pour déterminer les tarifs de la restauration scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires (art. R 531-52 du code de l'éducation). Les tarifs sont librement fixés mais ne peuvent en aucun cas dépasser le prix de revient résultant de l'ensemble des charges pesant sur le service. Le prix d'un repas est à ce jour facturé par la cuisine centrale de la commune de Verniolle à la commune de Ferrières-sur-Ariège à 4,40 € TTC le repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DIT que les tarifs tels que présentés par Monsieur le Maire sont adoptés pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: **24 AVR. 2023**

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : **24 AVR. 2023**

Pour copie conforme.



Le Maire,
Paul HOYER

Le Secrétaire de Séance
Jacques HUBERT, Adjoint

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12
Nombre de procurations : 02
VOTES : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le 24/04/2023
ID : 009-210901211-20230424-DEL_2023_25-DE

Date de mise en ligne de l'acte : **26 AVR. 2023**